

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 582-2022, 583-2022 et 584-2022**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 5 avril 2022, les règlements suivants :
 - Règlement numéro 582-2022 modifiant le *Règlement de plan d'urbanisme numéro 435-2011* afin d'agrandir l'aire d'affectation « Agro-forestière (Af) » à même une partie de l'aire d'affectation « Conservation (Cn) » dans le secteur de la côte du Pic de l'Aurore;
 - Règlement numéro 583-2022 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin d'assurer la concordance au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Percé, tel que modifié par le Règlement numéro 582-2022, et afin de modifier certaines dispositions;
 - Règlement numéro 584-2022 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de permettre de lever certaines interdictions en zone d'érosion et d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le Règlement numéro 333-2021;
- **QUE** ces règlements sont officiellement entrés en vigueur le 19 avril 2022 lors de la délivrance des certificats de conformité à leur égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 25 avril 2022.

Gemma Vibert,
Greffière